



St Cyr en Talmondais

journal municipal novembre 2015

Edito

Chères saint Cyriennes, Chers Saint Cyriens,

Je suis heureux de vous retrouver après un bel été aux diverses festivités.

Les saisons passent et déjà la Toussaint avec le recueillement auprès de nos chers disparus est derrière nous.

Noël approche et avec lui notre repas annuel des anciens lequel aura lieu le 5 décembre.

Comme vous avez pu constater, il y a certains travaux effectués dans la commune, entres autre, la rénovation du château d'eau, ce qui a causé des problèmes sur les réseaux des communications téléphoniques. Ils seront résolus j'espère fin novembre et ceux-ci se termineront début décembre. Après 60 ans d'existence ces travaux étaient nécessaires.

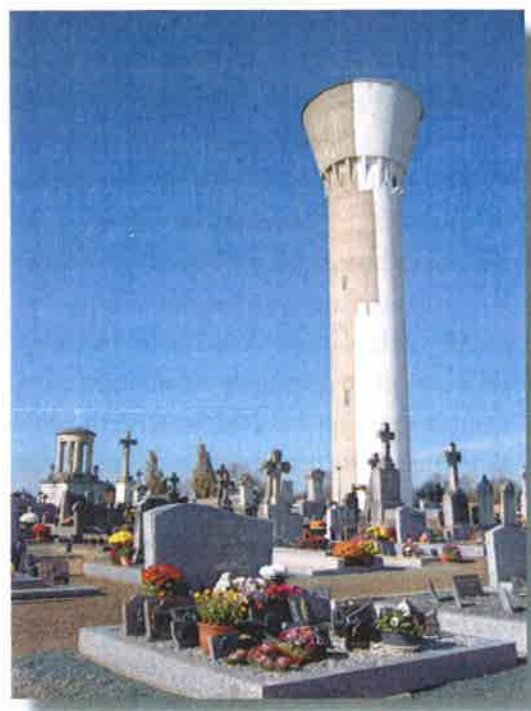
La municipalité vous invite à la cérémonie du 11 novembre à 11h30.

Les élections pour le conseil régional se dérouleront les 6 et 13 décembre, je compte sur votre engagement civique.

Ces élections sont très importantes pour le département, les intercommunalités et les communes.

Je souhaite au nom du conseil municipal et moi-même à toutes et tous des bonnes fêtes de fin d'année et nous vous invitons à nous retrouver pour les vœux du maire le mardi 5 janvier à 18 heures.

Le Maire, Nicolas PASSCHIER



TROC PLANTES

A Saint Cyr en Talmondais

Lundi 9 novembre 2015 de 10h à 18h

Préau de la mairie

Tous les jardiniers amateurs ont récolté des graines, des bulbes, des rhizomes, des vivaces dédoublées, etc.

Apportez-les à SAINT CYR EN TALMONDAIS pour faire des échanges en toute convivialité

Merci d'étiqueter ce que vous apportez. Tout doit être distribué

Contacts Mairie: 02.51.30.82.82

Mairie de Saint Cyr en talmondais : Accueil ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30
Contact par mail : mairiestcyrentalmondais@wanadoo.fr - Site internet : www.saint-cyr-en-talmondais.fr

Téléphone : 02 51 30 82 82 (répondeur) Fax : 02 51 30 88 29

Conseil municipal du lundi 6 juillet 2015

Création d'un service commun urbanisme

A compter du 1^{er} juillet 2015, les autorisations d'urbanisme ne seront plus instruites par l'Etat (Loi ALUR-article 134 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014) mais par un service instructeur mis en place par les communes de St Avaugourd des Landes, le Givre, St Vincent sur Graon et St Cyr en Talmondais. La mise à disposition de personnel sera facturée aux communes utilisatrices selon les modalités définies dans une convention. Les services de l'Etat proposent une mission d'assistance et de tutorat pour le service instructeur pendant une durée d'une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la création d'un service commun et autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de fonctionnement de ce service commun et la convention de transition avec l'Etat.

Fonds de concours intercommunal 2015-2018

Afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords exprimés à la majorité simple des conseils concernés.

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 17 juin dernier, a validé la mise en place des fonds de concours avec une enveloppe d'un montant de 650 000 € répartis sur le canton pour 2015/2018.

Le Conseil municipal valide la mise en place des fonds de concours pour la durée 2015/2018 et note que l'enveloppe maximale qui pourra être attribuée à la Commune de Saint Cyr en Talmondais s'élève à 45 000€ €.

Attribution du Leg Richard

Les étudiants habitant Saint-Cyr et qui viennent d'obtenir leur baccalauréat sont susceptibles de bénéficier de ce leg, s'ils s'inscrivent à la rentrée pour poursuivre des études supérieures en université, faculté, école d'ingénieurs. Ils devront se présenter en mairie avec la copie du diplôme, le document attestant de leur inscription en études supérieures ainsi qu'un certificat de présence à l'école. Pour l'année scolaire 2014-2015, trois étudiants ont déposé une demande pour prétendre au legs Richard et leurs dossiers remplissent les conditions précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est bien d'accord pour attribuer 100€ à chaque étudiant.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF dénonce cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014.

La commune de Saint Cyr en Talmondais rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble », elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire, enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

En outre, la commune de Saint Cyr en Talmondais estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Cyr en Talmondais soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Conseil municipal du lundi 12 Octobre 2015

Convention avec le SyDEV concernant la mise en oeuvre du Plan Climat Energie Collectivité (PCEC)

Le conseil municipal valide la convention avec le SyDEV concernant la mise en oeuvre d'un Plan Climat Energie Collectivité (PCEC) prévoyant un suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public et la mise en place d'un schéma directeur de l'énergie. Ces actions sont gratuites pour la collectivité.

Convention SyDEV 2015.ECL.0957 Eclairage Lotissement la Cour du Château

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est bien d'accord pour signer la convention avec le SyDEV concernant les travaux d'éclairage du Lotissement la Cour du Château (tranche 2).

Convention n°2015.ECL.0957. Le coût de 5 836 euros est pris en charge par Vendée Aménagement.

Agenda d'accessibilité programmé

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti. Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public est paru.

La commune de Saint Cyr en Talmondais a sollicité le cabinet QualiConsult afin de dresser le constat de l'accessibilité au cadre bâti existant en vue de présenter un agenda. La durée d'exécution des travaux est fixée à trois ans de 2015 à 2017. Monsieur le Maire présente la liste des bâtiments ou installations ouverts au public et l'estimation financière allouée à l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal valide l'agenda d'accessibilité programmée et autorise le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que pour compenser les heures effectuées pour les réunions de conseil, les élections et diverses réunions extérieures hors temps de travail il y a lieu d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe. (poste actuellement à 28h). Il propose d'augmenter ce poste de 4h hebdomadaires. Après avoir consulté l'agent concerné, d'un commun accord il a été convenu que cette augmentation de travail prendrait effet au 15 novembre 2015. Cette modification sera soumise à la prochaine commission Technique Paritaire du centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Horaires déchetteries

Les deux déchetteries sont passées aux horaires d'hiver depuis le 16 septembre.

	ST VINCENT S/GRAON		LE GIVRE	
	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre
Lundi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Mardi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Jeudi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Vendredi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Samedi (réservé aux particuliers)	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h
Dimanche	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Un été 2015 festif à St Cyr

Mardi 14 juillet : Brocante de la S.A.L. dans le parc du château de la Court d'Aron, une participation en hausse de plus de 50% d'exposants et un très nombreux public de visiteurs.

Vendredi 17 juillet : Soirée paëlla avec bal populaire à la salle polyvalente, plus de 100 repas, une ambiance disco conviviale et familiale.

Dimanche 2 août : Village en fête, organisé par la S.A.L. Cette « première » a dépassé toutes nos espérances, aidé par un super temps, c'est un nombreux public qui a foulé les allées du parc du château de la Court d'Aron. 220 repas servis, une soirée cabaret animée par le duo « les mains dans les poches » et un final sur un feu d'artifice digne de ce nom. Rendez-vous est pris pour août 2016.

Mercredi 5 août : Brocante du S.I. De nombreux exposants dans les rues du Bourg, un soleil de plomb et un public chaleureux.

Dimanche 11 octobre : Journée familiale de pétanque organisée par la S.A.L. sur le terrain du camping municipal. Une fois encore gros succès, 64 repas, 44 joueurs se sont affrontés en quatre parties. Deux manifestations identiques sont d'ores et déjà prévues en Mai et Septembre 2016.

Manifestations à venir

Dimanche 29 novembre 2015, **Loto au profit du Téléthon**. 14 heures salle polyvalente.

Repas des anciens Le repas traditionnel de fin d'année est ouvert aux personnes âgées inscrites sur la liste électorale de 65 ans et plus. Il aura lieu le samedi 5 décembre 2015 à partir de midi. Un spectacle y sera représenté, « la gazette du titi ».

INFOS GENERALES

La chorale Marais et Gâtine s'est retrouvée le 27 octobre pour son assemblée générale annuelle. Après le bilan des activités : et le bilan financier, Joseph Cantet, chef de chœur a émis le souhait de recruter des musiciens pour étoffer le groupe.

Jacques Blusseau a été remercié pour les compositions qu'il nous offre. Mr Gauducheau et le conseil départemental ont été remerciés ainsi que la municipalité de St Cyr et pour les subventions et soutien logistique.

Le président Xavier Mathieu vous invite à nous rejoindre si vous aimez chanter.

L'élection a permis à Annie Masson d'intégrer le bureau en tant que secrétaire pour succéder à Jacqueline Martineau démissionnaire. Pierre Sachot, Nicolas Passchier et Margaret Roberts ont été élus pour faire partie du conseil d'administration.

Saint Cyr de Favières : Une délégation du conseil municipal de St Cyr en Talmondais a assisté aux St Cyr de France. Le rassemblement à St Cyr de Favières s'est tenu du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2015.

Le samedi, visite du quartier médiéval de Charlien ; l'après-midi, Thomas le jeune handicapé à qui l'association a offert une chienne nous a montré les résultats du dressage de sa chienne. Le samedi soir, les différents villages ont exposé leurs spécialités culinaires. Le dimanche, messe pour les Maires puis dépôt de gerbe au monument aux morts.

Camping Municipal : La fréquentation du camping croît d'année en année, 2015 enregistre 6920 € de recette soit une progression de 19.9 %. Nul doute que le travail d'Adrien à la réception et les travaux d'aménagements (portail de l'entrée, terrain de pétanque...) contribuent à cette évolution. Réouverture du camping fin juin 2016.

Dans le cadre « **LA POLOGNE S'INVITE en Pays Moutierrois** », St Cyr a organisé le 9 octobre un apéro lecture, introduit par une découverte de la culture polonaise. Grand succès pour cette soirée avec un très nombreux public, qui fut accueilli dans la salle polyvalente décorée pour cette occasion par les enfants de l'école de Curzon. La soirée s'acheva par le verre de l'amitié et dégustation de spécialités polonaises.

Nouveaux arrivants : St Cyr sur ces deux dernières années compte une vingtaine de nouveaux habitants. Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux, ont pour la première fois reçu en mairie ces récents St Cyriens. Mot de bienvenue, informations pratiques, petit historique du village, échanges relationnels, ont ponctué cette soirée. Bienvenue à toutes et à tous.

Amiante : La Communauté de Communes du Pays Moutierrois organise régulièrement des collectes d'amiante, les usagers doivent s'inscrire auprès de la CCPM, le dépôt est limité à 10 m³ par usager.

Brûlots : Réglementation relative à l'usage du feu dans le Département de la Vendée. Il est interdit de brûler les déchets quels qu'ils soient, ils doivent être apportés à la déchetterie

Bruit : Les activités bruyantes sont tolérées : - jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 - les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h - dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

En cas d'infraction vous pouvez contacter la gendarmerie au 17 qui verbalisera le contrevenant.

Bibliothèque : Ouverture de la bibliothèque le mercredi après-midi de 16h à 17h30 et le samedi matin de 10h30 à 12h

Si vous souhaitez devenir bénévole, merci de contacter la mairie. L'accès est gratuit pour tous les saint Cyriens